



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 septembre 2021
Convocation du : 17 septembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX M. DERONNE, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. BIANCHI, M. VANGAEVEREN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, M. DERUYTER, M. PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASIER

DE21.099

FINANCES
TARIFS COMMUNAUX
CLASSES D'ENVIRONNEMENT

Autorisation - Approbation

(38)

La municipalité organise des séjours en classe d'environnement pour l'ensemble des élèves de CM2 des écoles publiques de la ville.

Il est proposé de fixer pour chaque quotient familial un taux d'effort, permettant ainsi aux familles de mieux visualiser l'investissement consenti. Les familles d'élèves de CM2 recevront une facture en fonction du coût du séjour par enfant.

Ce taux d'effort s'appliquera chaque année, quelques soient les variations de la durée du séjour ou du coût du séjour par enfant.

La facturation transmise sera arrondie et réalisée en 3 mensualités pour en faciliter le paiement par les familles.

Le coût du séjour 2022 par enfant sera de 875€.

Elèves scolarisés à Armentières et résidant à Armentières

Quotient familial	Taux d'effort Ville	Taux d'effort Famille
A ≤ 381	83 %	17 %
B [382 - 533]	82 %	18 %
C [534 – 685]	80 %	20 %
D [686 – 837]	78 %	22 %
E [838 – 989]	76 %	24 %
F [990 – 1141]	73 %	27 %
G [1142 – 1293]	70 %	30 %
H [1294 – 1445]	66 %	34 %
I > 1446	60 %	40 %

Elèves scolarisés à Armentières et résidant dans une commune extérieure

Quotient familial	Taux d'effort Ville	Taux d'effort Famille
A ≤ 381	36,00 %	64,00 %
B [382 – 533]	35,10 %	64,90 %
C [534 – 685]	34,20 %	65,80 %
D [686 – 837]	33,30 %	66,70 %
E [838 – 989]	32,30 %	67,70 %
F [990 – 1141]	31,40 %	68,60 %
G [1142 – 1293]	30,50 %	69,50 %
H [1294 – 1445]	29,60 %	70,40 %
I > 1446	28,70 %	71,30 %

Il est précisé que :

- le tarif « *armentierois* » s'applique :
 - * aux familles dont la résidence principale est située à Armentières,
 - * aux familles domiciliées à l'extérieur, dont l'enfant est scolarisé en classe ULIS à Armentières sur décision de la Commission ad hoc de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- les personnes ne présentant pas les justificatifs nécessaires pour l'établissement de leur barème se verront appliquer, par défaut, le tarif le plus élevé,
- les familles en situation d'hébergement d'urgence, au regard de leur situation administrative et financière, se verront appliquer le tarif plancher (cf délibération n° DE15.006 du 12 février 2015),
- le quotient familial est calculé sur la base de l'avis d'imposition de la famille (avis 2021 sur les revenus 2020), des revenus provenant de la CAF et des revenus fonciers.

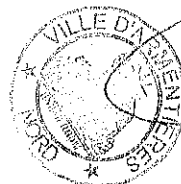
Le règlement du séjour s'effectuera avant le départ de l'enfant. Les recettes et dépenses seront inscrites au budget de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les taux d'efforts proposés.

ADOPTÉE A LA MAJORITE :

- ❖ 27 voix pour : groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain »
- ❖ 06 abstentions : groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens »
- ❖ 02 voix pour : groupe « Armentières en Tête ! »

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille